Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212202238-20260209-DELIB2026_04-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

Commune de PLOUISY

2026/04

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

Réunion du 9 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 9 février à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil à la mairie sous la présidence de Rémy GUILLOU, Maire.

Membres présents : Rémy GUILLOU, Aurélie LE SAOUT, Xavier LE GUEN, Nathalie CRENN, Andrée LEROUX COTEL, Olivier FOURE, Dimitri LE POTIER, Pierre BRIGANT, André LEROY, Pascal FAMEL.
Absent excusé ayant donné pouvoir :
Yveline LE GAC pouvoir à pascal FAMEL
Absents : Bruno BACCON, Stéphanie SEBILLE
Secrétaire de séance : Aurélie LE SAOUT

2026 – 04 : Modification du tableau des effectifs pour le personnel de l'école

Rapporteur : Aurélie LE SAOUT

L'assemblée est informée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Suite au départ en retraite au 01 05 2026 de la responsable de la restauration scolaire, il convient de supprimer le poste de technicien principal de 1ère classe à temps complet et de créer un poste de technicien principal de 2ème classe à temps complet à compter du 01 03 2026 pour son remplacement.

Un agent a été recruté en décembre 2025 pour une DHS de 19 H pour un renfort sur le temps du midi et en garderie le soir. Il est proposé de lui élargir ses missions de garderie et de lui confier des missions d'entretien des bâtiments communaux pour une DHS de 31.5 H. Un poste d'adjoint territorial avec une DHS de 31.5 H est disponible ans le tableau des effectifs.

Un agent polyvalent (ATSEM le matin – périscolaire) avec une DHS de 31.50 H souhaite une diminution de son temps de travail le soir et le matin pour arriver à une DHS de 28H.

L'ensemble des agents a donné son accord à ces mesures. Un dossier est déposé au comité technique départemental du Centre de Gestion.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212202238-20260209-DELIB2026_04-DE

Il convient donc de procéder aux changements suivants dans le tableau des effectifs du personnel de la commune :

- Suppression du poste de technicien principal de 1ère classe à compter du 01 05 2026 et création du poste de technicien principal de 2ème classe à compter du 01 03 2026,
- Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial avec une DHS de 19.20 H à compter du 01 02 2026,
- Diminution de DHS du poste d'adjoint technique territorial de 31.5 H à 28 H à compter du 01 02 2026.

Tableau des effectifs	**Délibération du 9 février 2026**		
Grade	**Cat.**	**D.H.S.**	Effectif
Filière Administrative			
Attaché principal territorial	A	35h	1
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	35h	0
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	35h	1
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe Suite à réussite examen professionnel	C	35h	0
Adjoint administratif Territorial	C	35h	1
Adjoint administratif territorial	C	17.5h	1
Filière culturelle			
Adjoint du Patrimoine Principal de 1ère classe	C	35h	1
Filière animation			
Adjoint d'animation	C	35h	1
Filière Médico-Sociale			
Agent Territorial Spécialisé Principal de 1ère classe des Ecoles Maternelles	C	35h	1
Agent Territorial Spécialisé Principal de 1ère classe des Ecoles Maternelles	C	35h	1
Filière technique			
Technicien territorial principal de 2ème classe	B	35h	1

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212202238-20260209-DELIB2026_04-DE

Tableau des effectifs	**Délibération du 9 février 2026**		
Grade	**Cat.**	**D.H.S.**	Effectif
~~Technicien Principal de 1ère classe~~ *Suppression au 01 05 2026 suite à départ en retraite*	~~B~~	~~35h~~	~~1~~
Technicien territorial principal de 2ème classe	B	35h	1
Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	35h	1
Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	35h	1
Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	35h	1
Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	35h	1
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	35h	1
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	35h	1
Adjoint Technique Territorial	C	35h	1
Adjoint Technique territorial	C	35h	1
Adjoint Technique territorial	C	35h	1
Adjoint Technique Territorial	C	31.50 h	1
Adjoint technique territorial	C	31.50 h	1
~~Adjoint technique territorial~~	~~C~~	~~19.20 h~~	~~1~~
Adjoint technique territorial	C	~~30.40 h~~ 28h	1

Les comités enfance jeunesse et affaires scolaires se sont réunis le 20 janvier 2026 et ont émis un avis favorable à ces propositions de changements.

Vu l'avis des comités enfance jeunesse et affaires scolaires du 20 janvier 2026,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- **DECIDE la suppression du poste de technicien principal de 1ère classe à temps complet à compter du 01 05 2026 et la création du poste de technicien principal**

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212202238-20260209-DELIB2026_04-DE

de 2ème classe à temps complet à compter du 01 03 2026 pour le poste de responsable de la restauration scolaire ;

- **DECIDE la diminution de la DHS du poste d'adjoint technique territorial de 31.50 H à 28 H à compter du 01 02 2026 ;**
- **DECIDE la suppression du poste d'adjoint technique territorial d'une DHS de 19.20 H à compter du 01 02 2026 ;**
- **APPROUVE le tableau des effectifs modifié en conséquence comme ci-dessus ;**
- **DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.**

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Rémy GUILLOU

La secrétaire de séance
Aurélie LE SAOUT

